Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 59 (1964)

Heft: 2-fr

Artikel: Rapport sur la situation et l'activité de la Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national en 1963

Autor: Laur, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-173898

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport sur la situation et l'activité de la Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national en 1963

Si la prospérité matérielle et les œuvres de l'esprit allaient toujours de pair, notre pays vivrait en ce moment son « siècle de Périclès » et se couvrirait d'édifices devant lesquels nos après-venants seraient un jour béats d'admiration. Mais, en réalité, ce que l'on bâtit fait plutôt penser à un flot tumultueux qui ne laisse pas grand-chose de beau derrière lui: les planificateurs ont grand-peine à le contenir et à le canaliser de façon rationnelle. Pour notre ligue aussi, les temps sont agités; partout il lui faut monter la garde et bagarrer pour que le patrimoine confié à ses soins ne soit pas tout simplement balayé par la vague. Une fois de plus, nous avons cette année des victoires à célébrer et des défaites à déplorer; nous y reviendrons plus loin par quelques exemples. Pour l'instant, jetons un coup d'œil sur notre ménage interne.

1. Effectifs

La Ligue du patrimoine est une Confédération en petit; ses « peuples » habitent les cantons. Aussi est-ce là qu'il faut regarder, si l'on veut connaître sa situation.

Et l'on constate que la lente mais sûre progression continue. 471 personnes ont rallié nos rangs; 242 les ont quittés. L'accroissement est ainsi de 229 et le nombre total de nos membres est passé de 9603 à 9832. Le chiffre de 10 000 n'est donc plus très éloigné, et nous pouvons espérer l'atteindre au cours de l'année qui a commencé. Cependant le président central s'est fixé, et a fixé aux sections, un objectif plus ambitieux: les 10 000 doivent être 20 000. De fait, pour une population de plus de 5 millions d'âmes, il devrait se trouver l'équivalent d'au moins deux divisions d'idéalistes décidés à défendre notre patrimoine culturel.

2. Assemblée générale

Notre organe souverain, l'assemblée générale, s'est réunie les 25 et 26 mai à Lucerne, et a rempli sa tâche dans une concorde parfaite. Il y a quelques années, il y aurait eu d'homériques discussions si le Comité central avait dû proposer, pour adapter au renchérissement la cotisation des membres (restée inchangée depuis 1949), de l'augmenter de 2 francs. A Lucerne, aucun prophète de malheur n'a annoncé que cette élévation allait provoquer une débandade générale de nos membres. On a admis l'inévitable et sanctionné avec philosophie la décision du comité.

Pour le reste, ces journées ont été une fête des yeux et de l'esprit. L'excursion dominicale dans les vastes campagnes lucernoises, toutes parsemées de souvenirs historiques et de superbes monuments sacrés, a laissé aux participants des impressions inoubliables; la revue en a rendu compte de façon remarquable.

3. Comité central

Le Comité central a tenu cinq séances, dont trois d'une journée entière. Outre les affaires courantes, il lui a fallu consacrer suffisamment de temps aux problèmes d'intérêt général, afin de prendre position et de fixer ses principes d'action.

Les présidents des sections étant membres de droit du Comité central, les changements de présidence ont leurs répercussions au « sommet ». C'est ainsi que Bâle-Ville délègue, à la place de M. René Nertz qui s'est retiré, M. Hans Rudolf Hockenjos, Dr en droit. Les Bâlois de la Campagne se sont particulièrement bien adaptés aux temps modernes en se mettant – pour la première fois dans la longue histoire du « Heimatschutz » – sous l'aimable sceptre d'une femme, Mademoiselle Suzanne Müller, architecte à Liestal. Ses collègues du comité de section la soutiendront chevaleresquement dans sa tâche difficile – que l'on songe seulement à l'envahissement du territoire de Bâle-Campagne par l'extension urbaine de Bâle-Ville. Avec l'architecte zuricoise Madame Hubacher-Constam, qui a été appelée il y a quelques années à représenter l'élément féminin au Comité central, voici donc deux Suissesses fort bienvenues et dont l'activité sera fort appréciée dans l'organe supérieur de la Ligue. Enfin, l'assemblée générale a désigné comme membre individuel du Comité central, et du même coup comme homme de liaison avec la Suisse romande, l'architecte Pierre Zœlly, de Zurich, propre neveu d'Edmond Fatio, qui a présidé longtemps la section genevoise.

La mort nous a enlevé l'ancien représentant de la section bernoise au Comité central, M. Hans Spreng, d'Unterseen-Interlaken, qui a rendu de durables services à la cause de la protection des lacs oberlandais. Il en a été de même du président-fondateur de l'association pour la sauvegarde des lacs de l'Engadine, M. Robert Ganzoni, de Celerina, avec lequel nous avions organisé la première et mémorable vente de l'Ecu d'or pour le sauvetage du lac de Sils. Nous avons honoré dans la revue la mémoire de ces deux excellents collaborateurs.

4. Secrétariat général

Le secrétariat général, installé au « Heimethuus » de Zurich, a travaillé en étroite collaboration avec le président central à l'exécution des décisions du Comité. Le président a mené personnellement un certain nombre d'affaires particulièrement importantes, ce qui

s'est traduit par une heureuse intensification de notre activité. Parmi les tâches qui reviennent chaque année, il y a l'organisation de la vente de l'Ecu d'or et de la collecte auprès des entreprises économiques. La rédaction de la revue est aussi au « Heimethuus ». Mlle Louise Witzig, de Winterthour, a continué à fonctionner comme secrétaire au procès-verbal. La participation du « Heimatschutz » à l'Exposition nationale a constitué une tâche supplémentaire pour le secrétariat. Lorsque les plans en ont été établis, nous avons pu cependant en abandonner l'exécution à l'architecte J. Zweifel et au professeur A. Roth, ce dont nous leur exprimons ici notre reconnaissance.

5. Revue Heimatschutz

Donnant suite à un vœu maintes fois exprimé, nous en sommes revenus, tout au moins pour l'édition en allemand, aux quatre fascicules annuels. Pour être strictement économes, nous aurions d'ailleurs dû attendre, à cette fin, que se déploient les effets de l'augmentation de la cotisation décidée à Lucerne; il a toutefois été possible, en amicale collaboration avec notre section des patois alémaniques, indépendante sur le plan financier et qui célébrait son 25me anniversaire, de consacrer un numéro spécial, en plus des trois numéros ordinaires, à la défense des dialectes. Il a eu un certain retentissement et a grandement servi cette cause. L'édition en français en est restée à trois fascicules, mais tous les lecteurs romands se sont vu offrir la possibilité d'obtenir aussi le numéro spécial sur les patois alémaniques; une vingtaine d'entre eux en ont fait usage. C'est M. Léopold Gautier, à Genève, qui continue à s'occuper de l'édition en français. On lui doit, comme à son collaborateur de Neuchâtel, M. Claude Bodinier, d'excellentes traductions, ainsi qu'une bonne partie des textes originaux en français.

6. Bureau technique

Le chef de notre Bureau technique, l'architecte Max Kopp, nous communique ce qui suit:

«L'activité du Bureau technique s'est maintenue dans le cadre de ces dernières années en ce qui concerne son champ d'action et ses méthodes. Et pourtant le signataire de ce rapport croit devoir constater une aggravation générale de la situation. La tension s'est accrue entre les « exigences actuelles » et la tendance à sauvegarder notre substance historique. L'affaire de l'hôpital des bourgeois de Bâle est à cet égard particulièrement typique. Le manque de place et les progrès de la technique médicale nécessitent d'énormes constructions en hauteur à proximité immédiate de la vieille ville. Or il s'ensuit, pour le visage historique de la cité, un dommage irréparable. Mais, à longue échéance, cela représente, même du point de vue de l'organisation technique, une erreur de prévision. Il eût été plus opportun d'installer les cliniques universitaires, hors de ville, dans le domaine public du Bois des Frères. La discussion a été passionnée. Malheureusement, c'est le projet officiel qui a triomphé en scrutin populaire. Ainsi, Bâle refait l'erreur que Zurich a commise dans les années trente dans la question de l'hôpital, et qui exclut aujourd'hui toutes possibilités d'extension. Mais Lucerne aussi vit des luttes semblables; là encore un projet d'hôpital conçu en hauteur menace les silhouettes dominantes des tours de Musegg.

« La spéculation immobilière effrénée sévit jusque dans les régions les plus retirées. Notre pays s'enlaidit de jour en jour. D'autre part, l'épidémie de typhus de Zermatt a montré de façon frappante, et la pollution de nos eaux nous en avertit, que l'ère glorieuse de la technique nous met dans une situation critique. Il ne s'agit plus d'esthétique, mais tout simplement de vie. Protection des eaux, sauvegarde des paysages, défense du patrimoine, sont devenues maintenant des notions qui concernent, en dernière analyse, notre survie.

« Voilà ce que le signataire de ces lignes voudrait exprimer par « aggravation de la situation ». Il lui faut noter au surplus qu'au cours de l'année écoulée, il a été l'objet de violentes attaques des milieux de la protection des monuments. Il s'agissait de sa proposition, mentionnée dans le précédent rapport annuel, au sujet de l'aménagement de la Schmiedgasse à Schwytz. On est allé jusqu'à reprocher au chef du Bureau technique d'être vendu. Il a réagi par une plainte en diffamation. Ses adversaires ont alors fait machine arrière. Avec le changement survenu à la présidence de la commission fédérale des monuments historiques, les contacts seront sans doute meilleurs à l'avenir.

« Le conseiller technique a abandonné à fin mars 1963 son bureau personnel d'architecte à Zurich. Cela lui permettra de consacrer mieux encore à la cause du « Heimatschutz » son modeste bureau de Kilchberg. »

Et voici quelques exemples de son activité de l'année:

» *Service des routes du canton de Schwytz.* Pour contourner Brunnen, l'Axenstrasse doit passer à l'est de la localité par un tunnel. Consultation au sujet de l'aspect de la sortie sud du tunnel.

» *Commission d'urbanisme du canton d'Uri.* Dans la rue principale d'Altdorf, la maison Simmen, modeste bâtiment ancien, doit être remplacée par un nouvel édifice. Le conseiller technique approuve le projet, avec des contre-propositions dans le sens d'une meilleure harmonisation avec le cadre architectural.

» *Commune de Celerina.* La nécessaire route d'évitement des villages de Haute-Engadine doit passer, selon le projet du Canton, au mi-

lieu de la plaine entre Celerina et la colline de St-Gian. La Commune demande un tracé par le sud de St-Gian. Un bureau d'ingénieurs de Zurich travaille à un contre-projet en ce sens, que le Bureau technique soutient parce que mieux adapté au paysage.

» *Section du Haut-Valais.* La très belle et ancienne église de St-Nicolas, dans la vallée de Zermatt, va être démolie, sous prétexte qu'elle est trop petite. En compagnie du président de la section du Haut-Valais, le chef du Bureau technique va trouver le curé et lui ouvrir les yeux avec insistance sur la valeur architecturale de son église. On lui présente un projet montrant qu'un agrandissement de l'église serait possible sans démolition ni altération dommageable pour l'architecture de l'édifice. Mais la fièvre de démolition qui sévit en Valais l'emporte. – Depuis lors, l'église a été démolie. Il n'en est resté que la tour.

» *Section tessinoise.* La belle et très originale maison Franzoni, à Cevio (Val Maggia), doit être acquise et aménagée en musée local. Le Bureau technique a fait une expertise concluant au bon état de l'édifice et à l'opportunité de sa nouvelle destination.

» *Section de Suisse centrale.* Le développement de la ville de Lucerne s'étend jusque dans la belle région des rives près de Seeburg. Jusqu'ici, les constructions y ont gardé les modestes dimensions de maisons familiales. Mais voici qu'ont surgi des projets d'énormes constructions en hauteur, dont les lignes verticales porteraient une grave atteinte au paysage. Le Bureau technique préconise une solution selon laquelle la construction pourrait être concentrée dans cette région, mais plus étalée et sans hauteurs choquantes.

» Un avant-projet de construction du très nécessaire *hôpital cantonal lucernois* prévoit un bâtiment central en hauteur, certainement rationnel et souhaitable du point de vue technique. Mais, ainsi que le font voir des photomontages, cet immense cube, vu du lac, surgirait de façon déplorable derrière les tours de Musegg. Une catastrophe pour la classique silhouette de Lucerne! La section de Suisse centrale et le conseiller technique se sont efforcés de faire comprendre au département cantonal des travaux publics qu'une maison-tour, dans un tel cas, est inconcevable. »

7. Inventaire des sites d'importance nationale à protéger

Cette importante œuvre commune des Ligues du patrimoine et de la nature et du Club alpin suisse, terminée en 1962 déjà, a été unanimement ratifiée le 4 mai 1963 par les comités réunis des trois associations. Comme il y avait des propositions d'inclure de nouveaux sites et monuments naturels dans l'inventaire, et que d'autre part la nécessité s'imposait de veiller avec soin sur les objets retenus, la commission a été constituée à nouveau. M. Schmassmann, membre de notre comité, a bien voulu accepter de reprendre la présidence, et nous l'en remercions. MM. Léopold Gautier et J. Scherer, tous deux présidents de sections, gardent eux aussi leurs fonctions de commissaires.

Le 28 août 1963, une conférence de presse a été réunie à Berne, afin de présenter à l'opinion publique l'inventaire qui entre-temps avait été imprimé. Elle a eu un vaste écho et, dans l'ensemble, l'inventaire a été largement approuvé. Et bientôt se firent sentir les premiers effets positifs, en ce sens qu'en cas de menaces pour des sites ou monuments naturels, le fait qu'ils figuraient à l'inventaire leur conférait une plus grande valeur de protection, et leur en donnait aussi aux yeux des autorités. Aux associations amies et à nous-mêmes, maintenant, d'avoir toujours à la main cet inventaire, comme une arme morale, et partout où il est possible de renforcer par la législation des mesures nécessaires de protection. Le projet de loi d'application du nouvel article constitutionnel sur la protection des sites se réfère, lui aussi, à l'Inventaire. Nos lecteurs ont été informés de l'heureux aboutissement de cette très importante compilation par le fascicule No 1/1963, richement illustré, de notre revue. L'Inventaire fera-t-il ultérieurement l'objet d'une publication illustrée? Ce n'est pas encore décidé. Notre fidèle collaborateur, M. W. Zeller, a réuni tous les objets retenus dans sa vaste collection de diapositives, de telle sorte que, le cas échéant, une documentation illustrée très variée et très frappante serait à disposition. L'obstacle essentiel, ce sont les frais inévitablement très élevés d'une telle publication.

Ces quelques indications peuvent suffire; toutefois, nous ne voulons pas manquer d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui durant des années ont assumé ce grand travail d'inventorisation, et avant tout le président de la commission, M. H. Schmassmann.

8. Inventaire des monuments et sites historiques à protéger

C'est derechef une importante décision qui a été prise à la séance du Comité central du 18 janvier, lorsque, sur proposition du président A. Rollier, il a été convenu de faire suivre l'inventaire des sites et monuments naturels d'importance nationale d'un inventaire des sites, monuments et lieux historiques d'importance nationale à protéger.

Les lecteurs de notre revue ont été informés de l'importance internationale de ce problème par le professeur A. Beerli, de Genève (No 3/1963). On vient précisément de le soulever au Conseil de l'Europe, à Strasbourg, où un

programme de travail complet a été établi. Nos membres ont aussi appris qu'une ligue des associations privées de protection du patrimoine et des monuments – Europa Nostra – a été fondée récemment. Le but de tous ces efforts est la défense du patrimoine européen que constituent de nombreux sites historiques et monuments de grande valeur. Si notre pays commence lui aussi son inventaire, il aura le sentiment de participer à un mouvement européen, si ce n'est mondial; mais cette solidarité même contribuera à lui faire prendre conscience avec acuité de ses propres intérêts.

Chacun sait, et voit de ses propres yeux, que le « bulldozer » fonce sans relâche dans nos vieilles villes et nos monuments historiques et que les immeubles de rapport s'engouffrent toujours plus nombreux par ces brèches. Il est grand temps d'ouvrir les yeux à notre peuple, afin qu'il contribue à écarter le danger. Pour cela, il faut indiquer clairement ce qui dans chaque pays mérite d'être conservé. C'est à quoi va servir l'inventaire des sites, monuments et lieux historiques d'importance nationale que l'on a décidé de dresser. La plupart d'entre eux, d'ailleurs, sont déjà mentionnés dans les nombreux tomes des « Monuments artistiques de la Suisse », et les mentions qui font encore défaut sont partout en préparation. Ce qui doit être fait, en complément, dans un inventaire national, c'est l'extension de la qualification « digne d'être protégé » au cadre environnant, qu'il soit urbain ou campagnard. Un monument isolé, en effet, ne garde toute sa valeur et sa signification que si son cadre, lui aussi, reste intact.

Le conservateur des monuments et sites du canton de Berne, l'architecte Hermann von Fischer, membre de la commission fédérale des monuments historiques, a bien voulu accepter de présider la commission et de la faire collaborer avec nous et nos amis de la Protection de la nature. Tous les cantons y seront représentés. Une commission exécutive mènera à bien ses travaux. Les frais seront couverts par le fonds des tâches communes des deux ligues (vente de l'Ecu d'or).

9. Propagande pour le « Heimatschutz »

Nous cédons ici la plume à notre collaborateur M. Willy Zeller:

« Le Heimatschutz ne vit pas de chocolat seulement... pourrait-on dire en paraphrasant une formule bien connue. Il ne nous semble pas moins important de faire prendre conscience au peuple suisse, plus que jusqu'ici, de sa responsabilité dans la protection du visage de la patrie. Aussi ne nous sommes-nous pas borné à rédiger 78 articles et reportages illustrés à l'occasion de la vente de l'Ecu d'or: au cours de l'année écoulée, nous avons attiré l'attention des lecteurs de 69 reportages personnels sur la réjouissante activité de la Ligue suisse et de ses sections. Il y a lieu d'espérer que ces 147 articles, diffusés au total à 10 458 250 exemplaires, auront gagné de nouveaux amis à notre idéal et montré l'importance de nos efforts.

« Nous avons abordé, dans notre propagande personnelle, de nouveaux sujets: les petites villes de Suisse, les divers types de bâtiments agricoles, les châteaux, les monuments grisons, etc., toujours en insistant sur l'activité du Heimatschutz. Un nouveau et réjouissant contact avec la revue « Schweizer Jugend » nous donne accès auprès du corps enseignant et de la nouvelle génération: il nous semble très important qu'à l'époque présente le visage du pays lui soit cher et précieux.

«La liaison avec la radio et le Ciné-journal est restée fructueuse. Régulièrement, des « flashes » sont consacrés par l'émission très écoutée « Au jour le jour », et par les actualités cinématographiques, aux réalisations du Heimatschutz, de sorte que des milliers d'auditeurs et de spectateurs sont informés à mesure de notre activité.

« Au cours de nombreux exposés devant les sections des Ligues du patrimoine et de la nature, du Club alpin et autres associations apparentées, le soussigné a commenté notre activité en faveur des sites. Le thème de l'Inventaire des sites d'importance nationale a suscité un intérêt exceptionnel; les quelque 400 diapositives en couleurs dont nous disposons, et qui souvent concernent des régions à peine connues, y ont fortement contribué. La collection des diapositives concernant plus spécialement les objets «Heimatschutz» s'accroît elle aussi; ils sont dûment annotés et sont à la libre disposition de quiconque désirerait également faire de la propagande pour notre cause. »

10. Vente de l'Ecu d'or

La vente de l'Ecu d'or a été excellente. Pour changer, le temps a été plutôt défavorable lors des principales journées de vente, mais l'empressement des acheteurs n'en a pas été refroidi. Au contraire, ils semblaient plutôt prendre plaisir à s'approvisionner d'aussi savoureuses calories.

Le thème national de la vente – conservation de la petite cité médiévale de Gruyères – a suscité une approbation générale. Les illustrations qui ont paru un peu partout montraient de façon convaincante que ce lieu chargé d'histoire et de poésie méritait pleinement un geste de solidarité confédérale. Bref, 808 254 écus ont été vendus dans l'ensemble du pays (777 177 l'année précédente). Le produit net est monté à 479 312 fr. 50. Lorsqu'en 1961, pour la première fois depuis la mémorable vente en faveur du lac de Sils, le produit net a dépassé 400 000 fr., nous tenions ce résultat pour difficilement surpassable; or, nous voilà maintenant tout près du demi-million.

Le bénéfice de la vente a été réparti comme suit:

	Fr.
Part préalable de la Ligue du patrimoine (10 % du produit brut)	80 825.—
Part ordinaire de la Ligue du patrimoine	148 000.—
Part ordinaire de la Ligue suisse pour la protection de la nature .	148 000.—
Versement au fonds commun des tâches d'importance nationale (dont 50 000 fr. pour Gruyères) .	78 000.—
Versement au fonds commun pour les frais courants des deux Ligues pendant l'année	24 487.50
	479 312.50

De la part ordinaire du «Heimatschutz» (148 000 fr.), 80 %, soit 118 400 fr., ont été répartis entre les sections au prorata de leurs ventes respectives. Sur la somme restant dans la caisse de l'Ecu d'or, les versements suivants ont été faits:

Aux sections	118 400.—
Aux institutions propres et apparentées:	
– Bureau technique	15 228.70
– Revue «Heimatschutz», y compris l'édition française . . .	6 000.—
– «Il nostro Paese» (revue du Patrimoine tessinois)	1 000.—
– Fédération nationale des costumes suisses, pour son concours lors de la vente de l'Ecu d'or et en faveur de son activité culturelle (théâtre et danse populaires, us et coutumes)	10 000.—
– Ligue des patois alémaniques .	3 500.—
– Conseil des patoisants romands (1500 fr. en 1962 et 1963) . .	3 000.—
– Association pour la protection des rives du lac de Zurich . .	3 000.—
Subsides pour la restauration de monuments	
– Restauration des fresques médiévales de l'église d'Erlenbach (Simmental)	8 000.—
– Rénovation d'un édifice baroque à Stans	1 000.—
– Achat du palais Franzoni à Cevio, futur musée du val Maggia	10 000.—
– Reconstruction de la ferme à toit de chaume incendiée de Muhen AG (3e versement) . .	10 000.—
– Conservation d'une cheminée ancienne dans la maison Hitz à Schwänberg/Herisau AR . .	1 000.—
– Restauration de la chapelle de pèlerinage de Wiesenberg NW	5 000.—
Report	195 128.70

Report	195 128.70
– Restauration du «Manoir» à Martigny-ville, datant de 1730	5 000.—
– Conservation des peintures murales de la maison Schaffner à Vnà (Basse-Engadine) . . .	2 000.—
– Pour l'Exposition nationale de Lausanne	7 400.—
Subsides accordés en 1963 mais non encore versés:	
– Restauration de la petite église romane de Kleinhöchstetten près Münsingen, jadis lieu de pèlerinage, plus tard centre d'activité du premier Réformateur bernois Jörg Brunner . .	5 000.—
– Rénovation de l'église baroque de La Punt-Chamues-ch (Haute-Engadine)	2 000.—
– Restauration du vieux pont de pierre sur le Sernf à Engi GL	2 000.—
– Restauration de l'église paroissiale de Tous-les-saints et de l'ancienne église St-Luc à Schmitten GR	5 000.—
– Mise sous terre des conduites électriques aux alentours de la chapelle de Bettmeralp VS . .	3 000.—
– Restauration de la dernière ferme à toit de chaume du canton de Soleure, à Rohr (2e versement)	5 000.—
Total des dépenses	231 528.70

11. Don de l'économie

L'appel de fonds auprès des entreprises du commerce, de l'industrie, des banques et des grandes sociétés a donné un produit brut de 213 723 fr. 70 (année précédente: 182 245 fr.). Les frais se sont élevés à 17 976 fr. 70, de sorte que le produit net a été de 195 747 fr. (année précédente: 162 949 fr. 60. La progression est réjouissante, mais il convient de remarquer que sont compris dans la somme les 85 390 fr. qui ont été collectés à part par la fondation pour la Reuss, auprès des milieux économiques argoviens. Comme la collecte du « Don de l'économie » ne commence qu'après la clôture de la vente de l'Ecu d'or et s'étend sur l'année suivante, le rapport sur son résultat ne peut venir qu'un an plus tard. C'est pourquoi les dons pour la Reuss (thème de l'Ecu d'or 1962) réapparaissent ici; cela nous donne l'occasion de signaler ce beau résultat et d'en exprimer notre reconnaissance.

Remerciements. La petite communauté de travail qui a dirigé l'organisation de l'Ecu d'or et du Don de l'économie était formée des mêmes personnes que l'année précédente. A sa tête, et pour la 17e fois, M. Albert Wettstein, qui fait partie de l'état-major de notre secré-

tariat général au « Heimethuus » à Zurich. Il a été secondé une fois de plus, pour la propagande, par ses infatigables collaborateurs M. Willy Zeller (presse alémanique), M. Camillo Valsangiacomo (presse tessinoise), et M. Claude Bodinier, qui a publié des articles et reportages dans tous les quotidiens, hebdomadaires et revues illustrées de Suisse romande (à l'exception du Jura et du Valais où les journaux locaux sont alimentés par les organisateurs de la vente). La radio, la télévision et le Ciné-journal suisse nous ont secondés avec beaucoup d'amabilité. L'écu portant la silhouette de Gruyères a été gravé avec une remarquable maîtrise par Carl Fischer, de Herrliberg. Nous pouvons remercier aussi, très chaleureusement, tous ceux qui ont dirigé la vente dans les cantons, les districts et les communes, ainsi que les écoliers et les porteurs de costumes qui ont vendu les écus de chocolat dans les rues; sans oublier le personnel du « Heimethuus », sans le zèle duquel notre « moisson » annuelle ne pourrait être ni préparée ni organisée.

12. Commission de l'Ecu d'or

Toutes les décisions de principe concernant l'Ecu d'or et sa grande réalisation de l'année ont été discutées, pour être soumises aux comités des deux Ligues, au sein de la Commission de l'Ecu d'or, dans laquelle siègent maintenant, à côté des représentants du « Heimatschutz » et de la Protection de la nature, trois éminents représentants des milieux économiques: MM. Ch. Aeschimann, président de la S. A. Aar-Tessin, à Olten; F. Hummler, délégué à la défense nationale économique, à Berne; et R. Käppeli, président et administrateur-délégué du conseil d'administration de la S. A. Ciba, à Bâle. Les décisions de cette commission ont recueilli une approbation sans réserve.

13. Comptes

Nous avons *deux* comptes distincts: le compte ordinaire et celui de l'Ecu d'or. Le premier est alimenté avant tout par les cotisations des membres, et ses principales dépenses sont celles de la revue et du secrétariat général. Le second comprend les recettes et les dépenses de l'Ecu d'or et du Don de l'économie.

Le compte ordinaire se présente comme suit:

Recettes	83 706.60	
Subside de l'Ecu d'or pour la revue . .	6 000.—	89 706.60
Les dépenses se montent à . . .		101 777.50
Les comptes de la Ligue bouclent ainsi avec un excédent de dépenses de		12 070.90

Nous ne pouvons que répéter ce que nous disions il y a un an devant un semblable déficit: Cela n'est pas particulièrement réjouissant! Heureusement, cela devrait être le dernier, puisque en 1964 l'élévation de la cotisation décidée à Lucerne déploiera ses effets, et que notre ménage interne sera de nouveau en ordre.

Le compte extraordinaire (Ecu d'or) se présente comme suit:

Recettes:	
Solde actif de 1962	55 058.55
Part de la Ligue du patrimoine au produit de la vente 1963 . .	228 825.—
Total	283 883.55
Dépenses:	
Parts des sections cantonales à l'Ecu d'or 1963	118 400.—
Subsides versés aux institutions propres et apparentées . . .	41 728.70
Subsides pour les restaurations de monuments, etc.	49 400.—
Subsides octroyés mais non encore versés	22 000.—
Total	231 528.70

Il restait donc au 31 décembre 1963 une somme de 52 354 fr. 85 qui depuis lors a été utilisée en grande partie pour de nouveaux subsides.

Voici encore les principaux chiffres concernant notre *état de fortune:* la fortune ordinaire a diminué du montant de notre déficit, passant de 81 919 fr. 33 à 69 848 fr. 43, somme placée en titres.

Le compte ordinaire a été visé par les vérificateurs de comptes, MM. Xavier Jans-Ulmi et Aloïs Lütolf, tous deux à Lucerne; le compte extraordinaire a été vérifié par la fiduciaire Visura à Zurich. Ils ont été trouvés en ordre, ce qui nous dispense ici de plus longues explications. Les membres qui désireraient y voir de plus près peuvent demander les comptes détaillés à notre secrétariat général de Zurich. Ils seront d'ailleurs distribués à tous ceux qui participeront à l'assemblée générale de Coire.

14. Tour d'horizon

a) Loi fédérale sur la protection des sites

Le président central, en tant que membre de la commission d'experts, rapporte à ce sujet:

La commission désignée par le département fédéral de l'intérieur a terminé ses travaux en 1963 et a transmis au Conseil fédéral, au début d'août, avec un commentaire détaillé, son avant-projet de loi d'application de l'article constitutionnel 24 sexies, accepté par le peuple et les cantons en 1962. Après que les divers départements, au cours de l'automne, lui eurent fait part de leurs observations, positi-

ves dans l'ensemble, et critiques dans quelques cas exceptionnels, le Conseil fédéral a commencé en mars 1964 la « procédure de consultation »: cantons, grandes associations économiques et partis politiques ont été invités à prendre position jusqu'au 15 juin.

La première partie de l'avant-projet concerne l'alinéa 2 de l'article constitutionnel, selon lequel la Confédération doit prendre en considération les exigences de la protection des sites dans l'accomplissement de ses tâches propres. Le projet définit ces tâches dans un sens large (il ne s'agit pas seulement des constructions et installations faites par la Confédération, mais aussi des concessions qu'elle accorde, de ce qu'elle autorise, ou soutient par des subventions); il classe les objets dignes de protection – paysages, sites, lieux historiques, monuments naturels ou culturels — selon leur importance nationale, régionale et locale; il prescrit pour la Confédération l'inventorisation de ceux de la première catégorie (exemple: l'inventaire déjà existant des sites et monuments naturels!); il règle le droit de consultation de la commission fédérale pour la protection des sites, et confère aux associations pour la sauvegarde du patrimoine et de la nature un droit de recours au Conseil fédéral ou au Tribunal fédéral contre des décisions d'autorités inférieures: ce qui comble un vœu formulé par nos Ligues depuis longtemps.

Un second chapitre circonscrit avec précision la possibilité pour la Confédération de soutenir par des subventions certaines initiatives de protection du patrimoine ou de la nature, mais aussi l'activité d'intérêt général des deux Ligues, et d'acquérir, en cas de nécessité, des réserves naturelles menacées, des monuments ou sites historiques d'importance nationale, soit par achat, soit par expropriation.

Le troisième chapitre, enfin, concerne la protection de notre flore et de notre faune; particulièrement importante apparaît, dans ce domaine, la conservation des biotopes des espèces menacées, et la protection des roselières et jonchères des eaux publiques (alinéa 4 de l'article constitutionnel).

Nous espérons fermement que l'avant-projet de loi trouvera un accueil favorable, que la procédure de consultation n'aura pas pour effet de « noyer le poisson », et que les Chambres fédérales s'en occuperont à bref délai, car le besoin d'une législation devient urgent. Il s'agit de savoir si les beaux principes de l'article constitutionnel resteront lettre morte, ou si le Parlement les prendra au sérieux.

b) L'épidémie de panneaux-réclames

Sur l'initiative du professeur Forster, de Frauenfeld, et avec son énergique appui, nous avons entrepris une lutte systématique contre l'envahissement des écriteaux de tôle peinte qui s'étend à tout le pays. Dans un fascicule de notre revue, le président Rollier a stigmatisé sans ménagements cette anarchie publicitaire, raconté comment nous avons cherché un accord avec les principaux responsables, mais sans aucun succès, et montré pourquoi des interdictions officielles pouvaient seules, une fois de plus, porter remède à la situation.

Lors d'une conférence de presse réunie à Berne, notre président central et le chef du département de police du canton de Berne, le conseiller d'Etat R. Bauder, ont montré par quels moyens ce Canton pensait épurer ses routes et ses façades. L'écho que notre initiative a suscité dans la presse a été encourageant. Quelques Cantons et villages ont, entre temps, déjà passé à l'action et commencé le grand nettoyage. Notre campagne s'est prolongée jusqu'en 1964, par l'envoi à tous les gouvernements cantonaux et à toutes les communes, en Suisse alémanique pour commencer, d'un tirage à part de la revue, avec une lettre leur demandant de suivre le bon exemple et de bien vouloir mettre de l'ordre à leur tour sur leur territoire. Mais nous n'avons pas manqué non plus d'inviter une fois encore les firmes dont les noms apparaissaient dans nos éloquentes illustrations à mettre fin de leur propre gré au zèle vraisemblablement incontrôlé de leur personnel de publicité. Nous reviendrons dans notre rapport de l'an prochain sur les déroulements ultérieurs de cette campagne.

c) Victoires et défaites

La cause du patrimoine national a été malmenée sur trois champs de bataille:

Le peuple bâlois, à la suite d'une âpre lutte civique dans laquelle nos amis de la cité rhénane ont combattu au premier rang, a décidé de placer le bâtiment *annexe de l'hôpital des bourgeois* à côté de l'édifice existant. Au « Heimatschutz », les architectes étaient unanimement d'avis que cette solution était absurde du point de vue de l'urbanisme, et qu'elle nuirait à l'aspect de la ville. Une fois de plus, la bonne solution est apparue avec évidence alors qu'il était trop tard et qu'on ne voulait plus retarder encore la construction par l'étude d'un nouveau projet.

Il est fort regrettable que les citoyens de *Mendrisio*, en dépit de concours importants (Confédération, Canton, apport substantiel d'une collecte) n'aient pu se résoudre à acquérir le *palais Pollini* – que nous avons présenté à nos lecteurs dans le No 1/1958 de la revue –, et le sauver ainsi de la démolition. On regrettera cette décision, comme tant d'autres, mais il sera trop tard.

Nous nous sommes efforcés, sans succès non plus, d'empêcher la démolition de *l'église baroque de St-Nicolas* (v. ci-dessus le rapport de notre conseiller technique M. Max Kopp).

Il y a toutefois de *bonnes nouvelles* aussi à annoncer. Les Saint-Gallois ont dignement in-

auguré leur « Kaufhaus », qui lors d'un scrutin populaire d'il y a quelques années avait échappé de justesse à la démolition. Sa restauration est superbe et chacun est heureux que ce fier monument du vieux Saint-Gall commerçant ait retrouvé sa place dans la vie de la cité. Les « Neinsager » se sont volatilisés et, comme souvent en pareil cas, personne ne veut avouer avoir fait partie des opposants.

Autre victoire pour notre cause à *Kriens*, où la communauté a été assez courageuse pour faire l'acquisition du *château historique de Schauensee*, sis dans la verdure au-dessus du village, au flanc du Pilate, ainsi que des 23 hectares de terres qui l'entourent. Il lui en a coûté 1,5 million de francs. On est en train de l'aménager en musée folklorique.

Même à *Zurich*, il est encore possible de conduire le peuple à la victoire au nom de la sauvegarde du patrimoine. Le pittoresque groupe de vieilles maisons à pignons du Vorderberg, ancien centre du village de Fluntern aujourd'hui noyé dans la grande ville, devait être sacrifié au percement d'une artère. Là, le service des constructions s'opposait à celui des ponts et chaussées, et ce que l'on osait à peine espérer s'est produit: le projet a été rejeté en scrutin populaire, et l'on a choisi la solution qui permet de conserver le quartier historique.

d) Heureuses perspectives cantonales

Zurich, Schaffhouse et Appenzell R.-E. font d'exemplaires efforts pour la sauvegarde du patrimoine.

Les lecteurs de la revue ont appris que le gouvernement zuricois, et le peuple zuricois derrière lui, ont compris les signes des temps et en ont tiré les conséquences nécessaires. Le Conseil d'Etat, qui désirerait conserver à l'intention de la population des sites particulièrement beaux, a dû admettre qu'ils ne pouvaient être protégés, ou arrachés aux griffes des spéculateurs, que si les propriétaires fonciers étaient indemnisés, conformément aux règles de notre Etat de droit. Pour cela, des millions sont aujourd'hui nécessaires. Quelques cas antérieurs, notamment celui de la protection des rives du Katzensee, l'avaient déjà montré. Aussi le gouvernement, appuyé par le Grand Conseil, s'est-il risqué à soumettre au peuple une proposition selon laquelle, dans l'espace de trois ans, non moins de 24 millions seraient versés dans un fonds pour la protection des sites alimenté ensuite régulièrement par des versements annuels pouvant aller *jusqu'à 5 millions*.

Les plus âgés d'entre nous conviendront qu'il n'y a pas longtemps encore, aucun gouvernement cantonal ne se fût hasardé à présenter au peuple une pareille proposition; on n'eût pas manqué de l'accuser de mauvaise gestion et de gaspillage des deniers publics. Mais, depuis lors, on a dit et redit à l'opinion publique combien était importante la protection de notre patrimoine, et cette vérité a fini par s'imposer. C'est par 109 710 voix contre 42 522 que le peuple zuricois, villes et campagnes, a accepté la loi financière en faveur de la protection des sites. Décision mémorable dans l'histoire de notre mouvement!

Et, déjà, le brillant exemple zuricois a fait école. Le peuple schaffhousois, pour sa part, a approuvé le principe d'un crédit annuel de 300 000 fr. pour la protection de la nature et des monuments. Les régions du Randen et des bords du Rhin, tout particulièrement, seront préservées grâce à ce vote.

Les Appenzellois, enfin, se sont distingués en créant une fondation « Pro Appenzell », pour la défense du patrimoine, à l'occasion du 450e anniversaire de leur entrée dans la Confédération. Le capital initial est de 500 000 fr. (soit 250 000 fr. du fonds de la loterie cantonale, et autant de la caisse de l'Etat).

Ces trois exemples nous convainquent que d'anciens et tenaces préjugés sont tombés et que le peuple s'est donné, comme il a donné à ses autorités, de nouveaux critères de jugement. Le patrimoine et la nature menacés ne peuvent pratiquement plus, aujourd'hui, être protégés avec des demi-mesures; on constatera plus tard à quel point la largeur de vues dont on commence à faire preuve maintenant se sera révélée payante.

e) Europa Nostra – « Heimatschutz » européen

Nous avons informé nos membres au sujet de ce nouveau groupement, qui a tenu à Paris, à fin 1963, un congrès très fructueux et significatif. C'est sans hésitation que la Ligue suisse du patrimoine a adhéré à la nouvelle communauté de travail européenne; son secrétaire général fait partie du comité. Celui-ci a tenu sa première séance – nous anticipons ici sur la nouvelle année – à Zurich en mars 1964. Les délibérations, aussi bien que les entretiens personnels, ont clairement montré que les préoccupations et les objectifs sont les mêmes partout; la joie était manifeste de pouvoir se rencontrer « au sommet », dans le cadre d'Europa Nostra, entre Suisses et Européens, et collaborer au service du même idéal.

E. Laur
(Trad. C.-P.B.)